



Editorial

Une délégation Comorienne, conduite par le chef de l'Etat Dr IKILILOU DHOININE, a participé à l'UIT Telecom world 2012 qui s'est déroulé du 14 au 18 octobre à Dubaï. Lors de son allocution le Président de l'Union des Comores a fait « une mention particulière du soutien permanent » de l'Union Internationale des Télécommunications aux pays en développement dans l'expertise, le renforcement des capacités et la réalisation des projets TIC. Il a salué particulièrement le soutien de l'UIT à la réalisation du projet « connecter une école, connecter une communauté » aux Comores.

Le Dr Ikililou DHOININE a arboré les principales orientations de l'Etat Comorien : « parachever le processus d'ouverture du capital de l'opérateur historique, introduire un deuxième opérateur sur le marché comorien et améliorer la connectivité du pays par l'établissement d'une deuxième liaison internationale via les câbles sous marins ». Tout un programme qui mobilise les acteurs clé du secteur des TIC.

Au sujet de la privatisation de Comores Télécom, tout laisse à penser que l'Appel à Manifestation d'Intérêt sera effectué bien avant la fin de l'année 2012 avec un transfert des actifs de CT à la nouvelle société NewCO. Le plan social, suite aux différentes négociations avec le syndicat du personnel de l'opérateur historique, pourrait être adopté dans les prochaines semaines au vu des rapprochements possibles des taux jusqu'alors proposés pour les indemnités et les départs à la retraite. Des avancées notables qui doivent être capitalisées et engrangées pour des nouveaux acquis dans la concertation et le dialogue. La tenue de l'atelier national prévu en décembre 2012 a valeur d'exemple. Il s'agira de discuter de l'option définitive sur la propriété et la gestion de l'infrastructure du câble sous marin sur les options proposées à savoir, une société étatique, ou privée, ou à capitaux partagés. Il serait urgent de mobiliser l'actionnariat et les investisseurs nationaux afin qu'ils en tirent profit de cette ouverture du capital de Comores Télécom car la frilosité est le compagnon des perdants.

A coup sûr l'entrée d'un nouvel opérateur stimulera la concurrence et permettra d'obtenir des tarifs abordables et une meilleure qualité de service. Un consensus au niveau des institutions publiques commence à prendre corps afin que l'octroi de la seconde licence s'opère six mois après la privatisation de CT. Une responsabilité énorme qui incombe à l'ANRTIC, seule autorité habilitée à octroyer les licences et à procéder à l'appel d'offre.

Quant au projet FLY assurant la liaison entre Moroni, Mayotte et Majunga, il offrira une opportunité d'un accès à d'autres câbles internationaux irriguant dans l'avenir notre archipel pour une intégration conséquente dans la société de l'information.

Des consultations sont en cours sur ces sujets d'importance capitale pour la réforme du secteur avec la coordination de l'ABGE et le financement de la Banque Mondiale. L'expertise nationale n'a pas droit à la traîne. Le Ministère des TIC, la CREF, l'ANRTIC, Comores Télécom, la commission de privatisation ont la responsabilité de renforcer et d'élargir la concertation pour optimiser les résultats des études et minimiser les risques.

ANRTIC ECHO

Le réaménagement du Tableau National des Fréquences, objet d'une concertation entre l'ANRTIC et l'AND



Le 13 Octobre 2012, une délégation de l'ANRTIC conduite par le chef du département ingénierie, SAID Mouinou, a rencontré dans les locaux de l'ENFAG les responsables chargés du service de transmissions de l'Armée Nationale de Développement: le lieutenant Djabir Hamidou assisté par le caporal Ibrahim SOILHI, et le lieutenant Mohamed Ali Ben Ali du FCD.

L'objet de cette réunion a été de faire une mise au point sur les dispositions du TANAF- Tableau National des Fréquences, ainsi qu'un briefing de la précédente rencontre qui avait eu lieu au siège de l'ANRTIC, portant sur l'urgence des travaux de réaménagement des fréquences conformément aux remarques du cabinet AZTELCO et aux recommandations de l'UIT.

Il a été convenu de renforcer cette coopération avec des réunions de travail pour optimiser l'usage des fréquences attribuées à l'AND, exploiter rationnellement le spectre afin de ne pas trop gaspiller ces ressources et avoir des interférences avec les civils et ceux qui se déploient dans l'aéronautique.

Le consultant Christian CARRIER a quitté Moroni samedi 27 octobre



Christian CARRIER a quitté Moroni après un séjour de travail en tant que consultant du Gouvernement de l'Union des Comores. Trois missions lui ont été attribuées ; faire un état des lieux des infrastructures de fibre optique existantes et d'avancement du projet FLY, liant Moroni –Mayotte-Madagascar, évaluer les différentes options et modalités de constitution de l'entité de gestion de la fibre optique et élaborer son plan d'affaires prévisionnel de 5 ans.

Différentes rencontres ont eu lieu avec certains acteurs des TIC comme Comores Télécom, le Ministère chargé des télécommunications, l'association des consommateurs des TIC, Comores Informatique. Le jeudi 18 octobre fût le tour de l'ANRTIC réunie dans sa salle de conférence en la présence de ses cadres, de la coordinatrice de l'ABGE, Madame Moinafatima Charani et de Monsieur TIM KELLY de la Banque Mondiale. Les discussions portaient essentiellement sur la création d'une structure de gestion de la fibre optique sous forme de Partenariat Public Privé.

En effet Le Gouvernement Comorien bénéficie du don d'Avance de Préparation de Projet de la Banque Mondiale pour pouvoir préparer son entrée dans le Programme Régional d'Infrastructures de Communication. Il a opté pour la création d'une structure sous forme de Partenariat Public Privé pour la gestion de la fibre optique. Cependant l'option définitive sur les trois proposées par le cabinet SFI n'a pas encore été retenue. Il s'agit d'une structure qui resterait soit exclusivement Etatique, soit exclusivement privée, soit, enfin, une structure à capitaux partagés.

Si l'ANRTIC n'a pas encore proposé clairement une option sur les 3 précitées, ses cadres s'en tiennent tout de même à quelques principes qui guideront à coup sûr leur choix dans un avenir proche.

Opter pour une structure respectueuse du principe d'accès ouvert à l'infrastructure de fibre optique dans des conditions non discriminatoires, qui permettra la diminution des prix des communications aux Comores au plus près des coûts réels, puis qui valorisera les investissements déjà effectués par Comores Télécom.



Le consultant C.CARRIER a expliqué lors de son intervention dans la réunion que le rôle de cette structure est « d'assurer une gestion commune des accès aux câbles sous-marins et des installations associées pour tous les opérateurs et titulaires d'autorisations juridiques et qu'elle n'a pas pour objectif de faire un profit pour ses futurs actionnaires ». En outre il a assené que ses recettes qui seront déterminées de manière à équilibrer les charges sans faire de pertes ni de profits reposeront sur la vente de capacités de bande passante aux divers clients.

Il est prévu avec C.CARRIER, qui sera de retour à Moroni dans quelques semaines, d'organiser sous la houlette du Gouvernement, en collaboration avec les divers acteurs des TIC, un atelier en prévision du rapport de recommandations sur les modalités de structuration de l'actionnariat et du fonctionnement de la dite structure de gestion de la fibre optique.

L'ANRTIC au forum mondial de Capetown sur le renforcement des capacités humaines

Mohamed Hassani ABDYOU a représenté l'ANRTIC au Forum international pour le renforcement des capacités humaines qui a eu lieu du 22 au 25 octobre 2012 à Cap Town en Afrique du Sud. Différents thèmes ont été abordés, dont la radiodiffusion et le passage au numérique.



Les objectifs de ce forum, a indiqué M.H ABDOU étaient de discuter des défis de renforcement des capacités humaines sur la transition de l'analogique vers le numérique, de mettre également en lumière les énormes opportunités d'une économie numérique et comment cela peut être une source d'autonomisation pour les personnes.

Revigoré par ce forum, Mohamed Hassane a émis une série de propositions lors de la réunion de restitution de sa mission qui s'est déroulée dans la salle de conférence de l'ANRTIC : prévenir le gouvernement des dangers d'une double utilisation (analogique et numérique), mettre en place une feuille de route pour gérer la transition, adopter une nouvelle législation.

ACTUALITES DU SECTEUR

Préparation des Comores pour participer au Programme Régional d'Infrastructures de Communication avec un don de 22 Millions\$ de la Banque Mondiale

Pour en savoir plus, la Rédaction a rencontré Madame Moinafatima CHARANI, ancienne directrice adjointe de la fonction publique et actuelle coordinatrice de l'ABGE-Appui à la Bonne Gouvernance Economique, une unité de projet pour les réformes des finances publiques et d'appui à la fonction publique, chargée aussi par la Banque Mondiale de coordonner l'appui aux réformes du secteur des TIC en Union des Comores.

La 4ème phase du Programme Régional d'Infrastructures de Communication est ouverte à la participation de l'Union des Comores qui a bénéficié de l'octroi d'Avance de Préparation de Projet, de quoi s'agit-il exactement?

Le Programme Régional d'Infrastructures de Communications (« RCIP ») est un programme de la Banque Mondiale qui vise à améliorer la

connectivité dans l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Sud en catalysant les investissements du secteur privé. Ce programme, d'une enveloppe globale initiale de 424 millions US\$, a été approuvé par la Banque Mondiale en mars 2007, et compte déjà des projets au **Kenya, Madagascar, Burundi, Rwanda, Tanzanie, Malawi et Mozambique.** Le Programme RCIP a comme principes de base l'accès ouvert à l'infrastructure à des prix non discriminatoires ainsi qu'un partenariat avec le secteur privé. La Banque Mondiale commence à préparer une quatrième phase de ce Programme RCIP qui est effectivement ouvert à la participation des Comores pour un don estimé à 22 millions de dollars (USD). On est encore à la phase de préparation. Cependant, le Gouvernement a déjà fait le choix d'utiliser ce financement pour participer au projet de câble sous marin (FLY) qui va relier Mahajanga, Mayotte et les autres îles de l'Union des Comores.



Quelle est la place et le rôle de l'ABGE ?

C'est une question pertinente car l'ABGE est originalement un projet sur les réformes des Finances publiques mais pour économiser les ressources, le Gouvernement et la Banque ont convenu de nous confier la préparation du projet RCIP4. En d'autres termes, la gestion financière est confiée à l'ABGE qui se charge en particulier de recruter les différents consultants.

Quelles sont les consultations prévues ?

Il est prévu 6 consultations dont une déjà réalisée et 3 en cours : il s'agit pour ces dernières de l'assistance juridique pour les dossiers Twama Télécom et Vocalpad, de l'étude sur options de gestion du câble sous marin et de celle relative à la revue des différents Protocoles, accords et études

techniques relatifs au projet FLY.L'étude du cadre de gestion environnementale et sociale est celle déjà réalisée.

Ne pensez-vous pas que la partie comorienne accuse un retard dans les différentes études et décisions à prendre pour reformer le secteur des TIC ?

Les quelques informations que je dispose sont celles relatives à la préparation du projet RCIP par l'ABGE dont je représente et je pense que nous sommes dans les délais par rapport au plan de travail défini.

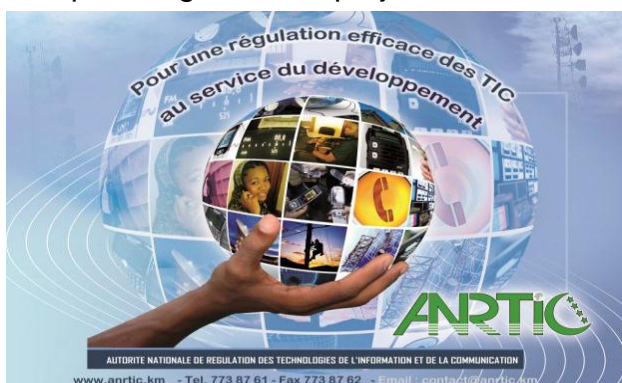


Moinafatima Charani coordinatrice de l'ABGE

Comment se répartissent les financements de la Banque Mondiale dans les projets en cours ?

Comme je l'ai déjà annoncé, le projet sera financé à hauteur de 22 millions de dollars dont : 3 millions pour créer un environnement propice à la réalisation des objectifs du projet. Il s'agit entre autres de renforcer les capacités de l'ANRTIC et l'assistance technique pour l'attribution d'une deuxième licence ; 12 millions seront réservés à la participation des Comores au

projet FLY ; 5 millions pour l'achat de capacités pour des institutions publiques que le Gouvernement va déterminer selon ses priorités ; et 2 millions pour la gestion du projet.



Karim ATTOUMANI rejoint l'ABGE



Depuis le 1er novembre, le chef du département projets et études de l'ANRTIC, Karim ATTOUMANI, a rejoint l'ABGE comme assistant technique de télécommunications après avoir pris une disponibilité d'une année. Parmi les nouvelles responsabilités qui lui sont confiées figurent notamment une assistance technique et de conseil au Ministère des TIC et à l'ANRTIC dans le domaine des investissements et des réformes attendues pour l'innovation et le développement du secteur des télécommunications aux Comores, une facilitation de la concertation entre les acteurs institutionnels du secteur et enfin un appui à la passation des marchés pour le Projet RICP4. Rappelons au passage que K.A a toujours été le représentant du personnel de l'ANRTIC et siégeait de ce fait dans le Conseil d'Administration. Un des pionniers de la réglementation Comorienne des TIC, il a été durant ces dernières années le point focal de l'ICANN et de l'UIT pour les indicateurs TIC et les statistiques des Comores. Certes l'ANRTIC a perdu, momentanément, un de ses fleurons, un de ses meilleurs experts. La rédaction lui souhaite une pleine réussite dans cette nouvelle fonction.

Rastami MOUHIDINE obtient l'appui de l'UIT

En marge de l'ITU world Telecom 2012 tenu à Dubaï du 14 au 22 octobre, le Ministre chargé de la promotion des TIC Rastami MOUHIDINE, accompagné du Directeur Général de l'ANRTIC et celui de Comores Télécom, a été accueilli par le Secrétaire Général de l'UIT Hamadoune TOURE et par le Directeur du BDT Ibrahima SANOU. Au menu des discussions la dette comorienne et le soutien de l'Union Internationale des Télécommunications pour le développement des TIC aux Comores.



Photo archive, de gauche à droite Mr Rastami Mouhidine et le SG de l'IUT

A Propos de la dette comorienne d'un montant de 150 millions de contribution à l'UIT, il a été convenu de rééchelonner le paiement sur 15 ans. Le règlement de la contribution de l'année en cours reste la condition sine qua none pour l'exercice du droit de vote de l'Union des Comores actuellement suspendu au sein de l'organisme Onusien chargé des Télécommunications. « Le règlement de cette question est d'autant plus urgent que les pays membres doivent, au mois de décembre prochain, se prononcer sur le nouveau projet de convention sur les télécommunications internationales à Dubai » a déclaré Taoufiki MBAE, Directeur Technique de l'ANRTIC, présent dans les pourparlers.

Quant aux projets en cours, Hamadoune TOURE a confirmé au Ministre Rastami MOUHIDINE que l'UIT étendra celui de « connecter une école connecter une communauté » de 5 à 10 écoles supplémentaires pour 2013. Il incombera à l'Etat Comorien de mettre à disposition des salles électrifiées et connectées à internet.

Par ailleurs le SG de l'UIT a manifesté sa disponibilité à offrir une assistance pour l'étude et la conception des différentes utilisations du réseau de communication national par faisceau hertzien en vue de connecter les services médicaux, avec la possibilité d'extension à l'administration et aux établissements publics d'enseignement. Un projet financé par le Qatar et soutenu par l'Ecole Polytechnique d'Italie.

S'agissant de la cyber sécurité, une préoccupation du Gouvernement Comorien pour la sécurité d'internet, la délégation Comorienne a été rassurée par les services concernés de l'UIT, notamment Monsieur Obizo, de l'initiative de l'UIT d'installer des infrastructures de cyber sécurité dans les pays

en développement. Cependant deux préalables ont été émises : une demande formelle d'adhésion au programme de la part du Gouvernement comorien et un investissement de l'ordre de 50 millions de FC pour l'acquisition des équipements et des logiciels nécessaires et ainsi que pour le renforcement des capacités en ressources humaines dans le domaine de la cyber sécurité.

ACTUALITES INTERNATIONALES

10ème réunion annuelle de FRATEL, Lomé, 22 et 23 octobre 2012

La réunion annuelle du réseau des régulateurs Francophones a eu lieu à Lomé au TOGO. Plus de 80 personnes issues des Autorités de régulation des télécommunications et d'autres acteurs du secteur y ont pris part.

Le communiqué final indique que « Mme Cina LAWSON, Ministre des postes et télécommunications du Togo, M. Abayeh BOYODI, directeur général par intérim de l'ART&P du Togo, M. Mathurin BAKO, président de FRATEL en 2012 et président de l'ARCEP du Burkina Faso ont rappelé leur attachement aux échanges rendus possibles par le réseau FRATEL, qui a permis depuis dix ans de renforcer la coopération entre les régulateurs francophones et de travailler ensemble à relever les défis de la régulation d'un secteur dynamique et en constante évolution ».

Trois tables rondes ont rythmé la réunion : La première a abordé l'accès aux réseaux de télécommunications pour un aménagement numérique du territoire efficace. La gestion des ressources rares en fréquences fût le thème de la deuxième et enfin la dernière table ronde porta sur les nouveaux services et usages possibles grâce aux réseaux de nouvelles générations.

Avant de rejoindre leurs institutions d'origine, les membres de FRATEL ont procédé à l'élection du comité de coordination composé ainsi : la présidence 2013 sera assurée par l'ARTP de la Guinée ; l'ARCEP du Burkina Faso et l'ANCOM de la Roumanie assumeront la vice-présidence. S'agissant des activités 2013, il a été décidé d'organiser le séminaire en Guinée au 1er semestre 2013 sur la mesure de la qualité des services de communication et la réunion annuelle au 2ème semestre en Roumanie sur la qualité de service et le rôle du régulateur.

DOSSIER**Quelle structure pour la propriété et la gestion de la fibre optique ?**

La fibre optique constitue une des infrastructures lourdes et coûteuses que l'Etat comorien, à travers son entreprise publique Comores Télécom, a investi : plus d'une vingtaine de milliards. Le Gouvernement comorien a décidé de créer une structure pour la gestion du câble sous marin Eassy pour des raisons multiples.

La première étant de ne pas laisser la propriété et la gestion de cette infrastructure de fibre optique à une seule société, de surcroît à capital privé dominant, si l'on s'en tient au choix des 51% du partenaire stratégique dans la prochaine NewCo, appellation affectionnée par les experts, désignant Comores Télécom nouvellement privatisée.

La deuxième raison, synchronique à la première, repose sur la mise en place d'une structure « garantissant l'accès à cette infrastructure selon le principe d'accès ouvert ». En d'autres termes il s'agira de ne pas favoriser le monopole de cette lourde et précieuse infrastructure mais de faciliter, au contraire, son accessibilité à des conditions non discriminatoires aux opérateurs et fournisseurs des TIC et des services des TIC.

La dernière raison, corollaire des deux premières, est de garantir à l'utilisateur final une diminution des prix des communications. De ce fait l'accès aux services des TIC peut être envisagé pour le plus grand nombre des citoyens comoriens et des entreprises installées en Union des Comores.

Il est vrai que cette structure de gestion commune des infrastructures sous-marines de fibre optique a été déterminée dans sa forme par le Gouvernement Comorien. Il s'agit du Partenariat Public Privé telle une Structure de Portage ou Special Purpose Vehicul. Toutefois aucune option définitive n'a encore été choisie à ce jour sur les 3 indiquées par les consultants de la SFI. Il s'agit d'une structure qui resterait soit exclusivement Etatique, soit exclusivement privée, soit, enfin, une structure à capitaux partagés. D'où la consultation de Christian CARRIER, financée par la Banque Mondiale, qui vise à aider la partie Comorienne afin d'adopter la meilleure des options.

Pour alimenter le débat public l'équipe de rédaction

fait part aux lecteurs des trois options soumises pour études.

La première option serait une structure à capitaux publics. Dans ce cas précis, le Gouvernement serait amené à créer un EPIC qui gérerait les infrastructures de fibre optique avec comme avantage principal de garder un contrôle exclusif de l'Etat. Or, ici et là, la gouvernance des EPIC est décriée et le désengagement de l'Etat recommandé dans des domaines aussi concurrentiels comme les télécommunications. En plus les investissements privés seraient quelque part plombés et exclus de cette opportunité de fleurir, de prospérer dans un secteur en pleine croissance.

La deuxième option consisterait à confier la propriété et la gestion de la fibre optique à une entreprise privée. Certes que la lourdeur administrative ne pèserait guère et la mobilisation de nouveaux investissements serait au rendez vous. Toutefois la quête du profit à tout prix et le non respect de la concurrence loyale et saine handicaperaient l'accès libre à l'infrastructure, la baisse des tarifs et l'essor des fournisseurs de services.

La troisième option serait une entreprise à capitaux partagés, publics et privés. La location de capacités serait la base de l'actionariat. Pour nombre de défenseurs de cette option, « les actionnaires étant aussi les clients, ils auront intérêt à ce que l'infrastructure reste abordable en termes de tarifs, et bénéficie continuellement d'autres investissements ». Autre argument en faveur de ce choix, la garantie « de la pérennité de l'Etat » et de la concurrence. Or de l'avis même des consultants qui défilent à Moroni, une telle structure demeure complexe tant dans sa création que dans sa gestion.

Ceci dit, il revient tout de même à la partie Comorienne de s'y pencher rapidement en se fixant une ligne conductrice dans la décision finale à adopter : garantir un marché concurrentiel et compétitif permettant une exploitation optimale de la fibre optique par les opérateurs et fournisseurs des services des TIC et en concomitance, assurer le principe de l'accès ouvert et non discriminatoire, diminuer les tarifs des communications pour lutter contre la fracture numérique, favoriser l'intégration régionale et internationale de l'Union des Comores, dynamiser le Partenariat Public Privé, l'actionariat national et l'attrait de l'investissement étranger.